

# Procès-verbal

## De la séance du Conseil Municipal

### du 15 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 15 septembre 2022 à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambrault, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUJARD Etienne, Maire.

Madame AUCLAIR Élodie est nommée Secrétaire de séance

#### Étaient présents :

Etienne AUJARD, Jacques FONBAUSTIER, Sylvie LAINEZ, Jean-François CONTENT, Yoann GRASON, Emmanuel FRANCIERE, Fabrice MOUTON, Monique MONTAGNE, François BARNIERS, Nathalie PRIN, Patricia MORIN, Elodie AUCLAIR.

#### Étaient excusés :

Maïlys BORDENET (procuration donnée à Jacques FONBAUSTIER)  
Marie ARNAUD (procuration donnée à Patricia MORIN)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022

#### Ordre du jour :

- 1 - Forêt communale : proposition coupe
- 2 - Tarifs communaux
- 3 - Epandage boues station
- 4 - Projet FAR 2023
- 5 - Changement horaires ouverture mairie
- 6 - Projet voirie 2023
- 7 - Divers

#### Ouverture de la séance de conseil municipal : 20h00

##### *1 -Forêt communale : proposition coupe délibération n°2022-35*

J FONBAUSTIER donne lecture au CM du courrier de l'ONF concernant les coupes 2023 sur la parcelle 9. J FONBAUSTIER situe l'emplacement et explique que ce sera la dernière coupe (arbres les plus gros) mise à blanc. La vente sera sur pieds avec réservation des houppiers pour les habitants de la commune. Elle sera martelée l'hiver prochain et vendue en 2023. J FONBAUSTIER précise qu'il y aura seulement des têtes de chênes à vendre aux habitants de la commune en tant que bois de chauffage. François BARNIERS précise également qu'il y aura beaucoup de bois de chauffage à vendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après ;
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites ;

Parcelle	Nature de la coupe	Volume (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Vente sur pied	Délivrance pour l'affouage
9	Rég	1100	11.54	oui	oui	houppier

- décide de la mise en vente de la coupe sur pied.
- décide que les houppiers et les arbres de qualité chauffage sont réservés aux habitants de la commune.
- désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pieds :
  - Jacques FONBAUSTIER
  - Fabrice MOUTON
  - François BARNIERS
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de ventes.
- Monsieur Le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n°9.

*Délibération approuvée à l'unanimité*

J FONBAUSTIER demande à F BARNIERS s'il est possible de vendre du bois de chauffage pour les habitants de la commune. Les conditions seront rediscutées ultérieurement.

## 2 - Tarifs communaux 2023

Le Maire rappelle le CM des tarifs de l'année 2022

**Salle des Fêtes : délibération n°2022-36 adopté à l'unanimité**

Le Conseil Municipal

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2023 pour la location de la salle polyvalente. Le versement d'arrhes à la réservation est égal à la moitié du montant de la location. Les arrhes resteront acquises à la commune en cas de résiliation de la location pour quelque raison que ce soit.

	HABITANT LA COMMUNE	HORS COMMUNE
<b><u>½ SALLE</u></b>		
Le samedi	100.00 €	140.00 €
Les autres jours	60.00 €	80.00 €
<b><u>SALLE ENTIERE</u></b>		
Le samedi	180.00 €	250.00 €
Les autres jours	120.00 €	150.00 €
Week-end	250.00€	350.00€
<b><u>CUISINE</u></b>	40.00 €	40.00 €

Intervention de M. le Maire qui informe que les travaux d'installation de pompes à chaleur à la salle des fêtes ont commencé. Il informe que JF CONTENT fait une étude sur le suivi des consommations électriques de 2019 à 2022, afin de lister des nouvelles pistes pour faire des économies. Jean-François CONTENT explique son analyse, précise les économies déjà réalisées avec le changement des radiateurs de la mairie et la mise en place d'une horloge. L'éclairage public est le pôle de dépenses le plus important.

Les pistes d'économie envisagées

- passage en lampe led sur l'éclairage public avec modification des plages horaires d'éclairage.
- installation de pompe à chaleur à la salle des fêtes. (2022)
- remplacement des huisseries à la mairie. (2023)
- installation d'un compteur électrique spécifique au CPPI avec les consommations à la charge du SDIS 36.

#### **Bois de Chauffage délibération n°2022-37 adopté à l'unanimité**

Après délibération, Le Conseil Municipal,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2023 pour la vente de bois de chauffage :  
Le stère de bois : 8€

Intervention de Monsieur E. FRANCIERE qui s'interroge sur le fait que certains bénéficiaires de l'affouage en forêt communal pourrait faire du commerce de cette activité.

#### **Concession cimetière délibération n°2022-38 adopté à l'unanimité**

Après délibération, Le Conseil Municipal,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2023 pour les concessions au cimetière :  
→ Concession cinquantenaire : 292€

#### **Caveau provisoire délibération 2022-39 adopté à l'unanimité**

Après délibération, Le Conseil Municipal,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2023 pour l'occupation du caveau provisoire :  
0.50€ par jour

#### **Concession columbarium 2022-40 adopté à l'unanimité**

Après délibération, Le Conseil Municipal,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2023 pour les concessions du columbarium :  
Concession trentenaire : 400€

#### **Assainissement 2022-41 adopté à l'unanimité**

Après délibération, Le Conseil Municipal,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2023 pour le service assainissement :

**\*Prime fixe annuelle** : 90€ HT par foyer raccordé ou raccordable.

**\*Prime proportionnelle** : 1.25€ HT à partir du 1er mètre cube consommé correspondant au



relevé de compteur de l'usager raccordé ou raccordable, tarif applicable sur la consommation de l'année 2022 (facture intervenant courant 2023).

### **Nettoisement des siphons assainissement délibération 2022-42 adopté à l'unanimité**

Après délibération, Le Conseil Municipal,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables en 2023 pour le nettoyage des siphons d'assainissement : forfait 38€.

### **3 - Epandage boues station**

Le Maire informe qu'il est nécessaire de faire le curage de deux lits de réseaux sur six en 2023 après les moissons. Le Maire donne lecture du modèle courrier de la Saur qui sera envoyé aux agriculteurs de la commune qui seraient intéressés pour récupérer les boues. Montant du devis 4 230€ HT.

Le CM approuve cette décision et valide le devis de la SAUR.

Y GRASON interpelle sur le prix des études.

Le Maire explique que les études concernant le processus d'épandage des boues est long et plus complexe avec le Covid ce qui explique le coût élevé.

### **4 - Projet FAR 2023**

E. AUCLAIR donne les échéances des dépôts des dossiers FAR.

E AUJARD explique que le City Park envisagé au FAR 2023 doit être reporté en 2024 afin d'être certain de pouvoir bénéficier des subventions régionales du CRTS.

E. AUCLAIR informe qu'il faudrait voir avec l'état (ANS Agence Nationale du Sport - subvention ponctuelle) une demande de subvention à 55% dans le cadre des JO à la place du FAR... Subvention cumulable avec d'autres comme le FAR.

Le Maire demande au CM des projets à présenter au FAR 2023.

La commune a une enveloppe d'environ 13 000€ pour le FAR 2023.

E. AUCLAIR explique au CM le type de projet qui entre dans le cadre de financement du FAR. E FRANCIERE demande sur quoi est basée l'enveloppe du FAR. E. AUCLAIR explique que le calcul dépend de beaucoup de conditions.

E. FRANCIERE propose le réaménagement de l'espace extérieur devant l'école mais malheureusement le projet ne rentre pas dans le FAR.

Le Maire propose le changement des huisseries d'origine de la mairie afin de faire des économies d'énergie (FAR+DETR) ainsi que la prolongation du garage de la boucherie afin de protéger le camion de livraison des intempéries.

Yoann GRASON demande si le changement de l'éclairage du stade entrerait dans le FAR. Yoann GRASON propose également de terminer la clôture du stade.

Le CM valide toutes ces propositions. Le Maire va faire les demandes de devis qui seront rediscutées. Le Maire indique que la toiture de l'église est également à faire réviser rapidement.

### 5 - Changement horaires ouverture mairie

Le Maire informe le CM que Mme BORDAT a commencé son nouveau contrat depuis mardi et que la mairie sera plus ouverte au public.

### 6 - Projet voirie 2023

Le Maire informe qu'en 2022 la voirie du Breuil a été faite mais que malheureusement la voirie de Pellegrue n'a pas été retenue en 2022. Le Maire propose de l'inscrire en 2023 à la CCCB. Le Maire informe que des seaux d'enrobés ont été achetés afin de boucher les trous en attendant les travaux. E. FANCIERE demande si notre demande n'est pas retenue en 2023 si elle sera repoussée ? Le Maire informe que les débats à ce sujet au sein de la CCCB sont toujours en cours. Avec les seaux d'enrobés, les trous de la rue du chemin neuf, les Loges seront rebouchés également.

### 5 - Divers

- Le Maire informe que le feu d'artifice du 14 juillet a été très bref du fait que certains artifices n'ont pas explosé. L'artificier a facturé la moitié de la somme prévue et l'année prochaine les pétards qui ne sont pas partis seront remis pour le 14 juillet 2023.
- Le Maire lit le courrier de l'association BluesBerry qui remercie le CM ainsi que le personnel communal pour leur aide lors du festival.
- S. LAINEZ informe que la rentrée s'est bien passée environ 115 enfants 78 primaires et 36 en maternelle. Jacques FONBAUSTIER indique qu'il y a beaucoup d'enfants au niveau de la garderie ainsi que les mercredis loisirs. Y. GRASON demande à quel âge l'enfant peut-il rentrer à l'école ? Le Maire informe que l'équipe d'enseignants décide si il y a une toute petite section ou pas ? S. LAINEZ souligne qu'il n'y a pas une bonne communication entre la cccb et l'école. Y. GRASON informe qu'il y a eu un décalage entre le mois consommé à la cantine et la facturation, la gestion appartient à la CCCB. J. FONBAUSTIER va remonter l'information à la CCCB.
- Le Maire informe que le devis est signé pour la réparation des horloges de l'église.
- Le Maire informe qu'il y a eu un gros orage aux Loges avec des coulées de boue, une maison a été inondée, un arbre est tombé ainsi qu'un poteau France Télécom.
- Le Maire informe que le SICTOM pose problème auprès des contribuables.
- J. FONBAUSTIER comprend que l'augmentation de la TEOM pourrait faire penser à une escroquerie subite depuis dix ans. Pendant plusieurs années, les déléguées du SICTOM ont boycotté les votes. Un nouveau bureau s'est formé très récemment pour essayer de redresser la barre. E. AUCLAIR exprime son mécontentement au nom de plusieurs habitants de ne pas avoir été informé par le SICTOM de ces problèmes. J. FONBAUSTIER informe que depuis le nouveau bureau mis en place, des factures ont été payées. Il informe également que des dépenses non nécessaires ont été réalisées auparavant. M. MONTAGNE informe également qu'il n'est pas normal de payer des TEOM pour une maison vide. M. MONTAGNE se questionne pourquoi il y a autant de façon de taxer la TEOM. E. AUCLAIR demande si il est possible de demander un dégrèvement de cette taxe au niveau des impôts au même titre de la taxe foncière pour les personnes âgées. J. FONBAUSTIER informe que des réunions publiques vont être faites sur le territoire.



Les articles de presse expliquant les plans d'actions mis en place seront envoyés aux administrés. E. AUJARD remarque qu'un article de presse ne suffit pas à informer la population.

Le CM est conscient que la situation est très difficile. M. MONTAGNE explique qu'il est difficile d'expliquer à la population d'être arrivée à une telle dette. M. MONTAGNE pense que les personnes à l'origine de cette dette doivent être poursuivies juridiquement.

S. LAINEZ informe que des nouvelles normes vont être mises en place au 1<sup>er</sup> janvier mais les installations du SICTOM sont vétustes.

- Le Maire informe qu'il reste des finitions à faire au niveau du lotissement.
- La société COLAS doit finir les travaux demain.
- La société Mon Terrain Idéal qui vend les terrains est en contact avec 4 acheteurs potentiels. F. MOUTON informe qu'il y a beaucoup d'achat/vente de maison à Ambrault.
- Y. GRASON se questionne sur le prix de vente des terrains. La société MTI estime que le prix au m<sup>2</sup> est très raisonnable. Y. GRASON demande s'il y a une réglementation au niveau des constructions. Les constructions devront être conformes au PLUi.
- S. LAINEZ informe qu'il y a beaucoup de sangliers et de blaireaux sur la commune.

**Séance levée le 15 septembre 2022 à 22h35.**

Le Maire



La secrétaire de séance

